



CAP Chercheurs 12 février 2013 Déclaration liminaire

Nous tenons à exprimer notre profonde déception face au projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Alors que les personnels attendaient une rupture franche avec la politique antérieure, les anciennes structures restent en place, en particulier les Idex et l'ANR dont le rôle dans la multiplication des appels à projets et la forte précarité des personnels est largement reconnu. De plus, l'AERES change de nom sans être pour autant vraiment réformée.

Dans le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, le principe d'autonomie des universités est maintenu, mais à cela s'ajoute en plus une anticipation de l'acte III de la décentralisation, avec une volonté de régionalisation accélérée de l'enseignement supérieur et de la recherche déclinée autour des contrats de sites où les régions, comme le privé, peuvent être partie prenantes. Pour la CGT, la mise en place de ces contrats locaux de site est à mettre en relation avec la volonté du pilotage par les intérêts du patronat local, comme en témoigne l'insistance du projet de texte à inclure le « transfert des résultats vers le monde socio-économique » comme mission des Universités et EPST.

Il est significatif que les EPST n'apparaissent quasiment pas dans le projet de loi, et y soient uniquement considérés via les Communautés d'Universités. Le gouvernement entend-il qu'ils deviennent des supplétifs des universités, comme le voulait le gouvernement précédent ?

La philosophie générale du texte se lit également à travers l'annonce des budgets des établissements et organismes, des budgets calqués sur ceux de 2012 qui étaient au plus bas suite aux coupes drastiques de Sarkozy. Alors que tous les discours de la Ministre aux Assises, n'ont cessé de proclamer leur volonté de ré-équilibrer le soutien de base des unités par rapport au financement sur appels à projets, la réalité est là : le budget récurrent 2013 des unités à l'INRA comme dans le reste des EPST au mieux stagne alors que l'ANR même légèrement émoussée, est bien présente et continue à lancer ses appels à projets.

Comment espérer résorber la précarité dans ces conditions ? Même insuffisantes, les propositions du rapport Le Déaut, qui préconisait un débat annuel sur l'équilibre des financements et des recrutements supplémentaires pour résorber la précarité, ne sont pas reprises. Pourtant, la situation de l'emploi est catastrophique. Le CNRS a supprimé en 4 ans 1300 postes (titulaires et contractuels sur subvention d'Etat), les universités doivent geler des centaines de postes, probablement plus de 1500. En 2013, l'Inra ne consacra que 10 postes à la résorption de la précarité. Nous demandons un plan d'intégration de tous les personnels sur fonctions pérennes. Qu'on ne nous dise pas que c'est impossible, cela s'est déjà fait à plusieurs reprises, la dernière en 2004 !

La mise en œuvre de la loi Sauvadet pose déjà problème dans nos établissements : dégraissages qui continuent, refus de prise en compte des employeurs multiples, refus de considérer les A+ alors

qu'ils sont en nombre important, demandes insuffisantes d'ouverture de concours au regard du nombre d'éligibles,...

Nous considérons donc que ce projet de loi ESR doit être abandonné pour laisser la place à de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives, avec comme base de départ l'abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche. Le Ministère entend faire voter le projet de loi au CNESER le 18 Février, avant de le présenter en conseil des Ministres en Mars. Nous nous félicitons que le Comité Technique de l'INRA ait donné un avis négatif. Nous estimons que cette CAP Chercheurs devrait prendre une position similaire...

Motion :

« L'actuel projet de Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche se refuse à remettre véritablement en cause la Loi sur les Universités et le Pacte Recherche et maintient la quasi-totalité des structures qui en sont issues. La CAPN plénière estime que ce projet doit être abandonné et demande que le gouvernement entame enfin de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels ».